



Département langue française

Label *Qualité français langue étrangère*

Conseil d'orientation

Mardi 08 décembre 2015 14h30 à 16h30

Salle des gardes - CIEP

Compte rendu

I. Ordre du jour

1. Présentation des nouveaux membres du Conseil d'orientation
2. Actualité du processus de labellisation
 - ✓ présentation des centres labellisés : statistiques actualisées
 - ✓ actions de promotion des centres labellisés
 - ✓ bilan des partenariats en cours
 - ✓ rencontres professionnelles 2015
3. Bilan financier et nouvelles perspectives
4. Questions diverses
5. Date du prochain conseil d'orientation

II. Les participants

Représentants des administrations

Président : M. Loïc Depecker, délégué général à la langue française et aux langues de France, ministère de la culture et de la communication (DGLFLF), représenté par Mme Claire Extramiana, chargée de mission ;

Mme Françoise Barthélémy, conseillère scientifique pour les formations à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

M. Laurent Gallissot, chef de la mission de la langue française et de l'éducation, au sein de la direction de la coopération culturelle, universitaire et de la recherche, ministère des affaires étrangères et du développement international ;

Personnalités

M. Patrick de Bouter, président du Groupement FLE ;
M. Bertrand Commelin, secrétaire général de la Fondation Alliance française ;
Mme Brigitte Lepez, présidente de l'Association des directeurs de centres universitaires d'études françaises pour étrangers (ADCUEFE) ;
M. Laurent Mahieu, président de la commission des titres d'ingénieurs (CTI), représenté par M. Alain Jeneveau, expert et chargé de mission à la CTI ;
M. Jean-Claude Sentenac, gérant de cabinet d'audit et de conseil, auditeur double profil.

Opérateur - CIEP

Mme Manuela Ferreira Pinto, responsable du département langue française ;
M. Stéphane Foin, directeur adjoint du Centre international d'études pédagogiques ;
Mme Caroline Mouton Muniz, chargée de programmes, département langue française.

Excusés

M. Vincent Dollé, président de l'association QuaRES, Qualité en recherche et enseignement supérieur, expert.
Mme Florence Houpert Le Rolland, chef de produit bien-être et tourisme et spiritualité, direction marketing, représentant M. Christian Mantei, directeur général de l'agence Atout France ;
Mme Béatrice Khayat, directrice générale de Campus France ;
Mme Fabienne Lallement, secrétaire générale de la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF).
M. François Pernot, représentant M. Didier Houssin, président du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) ;
M. François Pfeiffer, président du groupement professionnel des organismes du français langue étrangère (Souffle), représenté par M. Librati, directeur du centre Azurlingua (Nice) ;
Mme Amélie Piron, chargée de communication (CIEP) ;
M. Yves Vallat, adjoint à la responsable de la mission Europe et international pour la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Mme Kseniya Yasinska, déléguée générale de l'UNOSEL.

III. Présentation des nouveaux membres du Conseil d'orientation

Le 13 septembre 2012, 12 membres ont été nommés au Conseil d'orientation pour siéger aux côtés des représentants des 3 ministères de tutelle du label pour un mandat de 3 ans renouvelable. Deux sièges ont été libérés récemment suite au changement de fonction de Mme Brigitte Lepez, membre du conseil en tant qu'auditrice, qui a été élue présidente de l'ADCUEFE en septembre 2014 ; Mme Pascale de Schuyter Hualpa, membre du conseil en tant que directrice de l'alliance française de Paris, est directrice de l'Institut français de Barcelone depuis septembre 2015.

À la demande de M. Depecker, deux nouveaux membres ont donc été nommés en septembre 2015 :
- le président de la Commission des titres d'ingénieurs ;
- le président de la Fondation Alliance française.

Claire Extramiana, présidente de séance, souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil en rappelant l'importance de leur présence au sein du conseil compte tenu de l'expertise avérée de la Fondation Alliance française et de la CTI dans le domaine de l'assurance qualité dans la formation.



Après y avoir été invité par la présidente de séance, Alain Jeneveau présente brièvement la CTI. La CTI a pour principale mission d'accréditer les écoles françaises en vue de leur habilitation à délivrer le diplôme d'ingénieur. Il existe un peu moins de 200 écoles d'ingénieur en France et au total environ 500 formations. En 2014, 35 000 ingénieurs ont été diplômés par ces écoles (dont 15 % sous statut d'apprenti). Les ingénieurs représentent 55 % des diplômés obtenant le grade de master (bac + 5) dans les formations scientifiques et techniques de l'enseignement supérieur français. La CTI habilite également des formations à l'étranger. Chaque année, environ 2 000 étudiants sont diplômés par des institutions étrangères accréditées par la CTI dans plus d'une vingtaine de spécialités admises par l'État français.

La CTI encourage les écoles d'ingénieur françaises à mettre en place un dispositif facilitant l'accueil d'étudiants étrangers. Leur nombre croît régulièrement chaque année. Il va de soi que la qualité de leur mise à niveau en français est un facteur fondamental de leur réussite future.

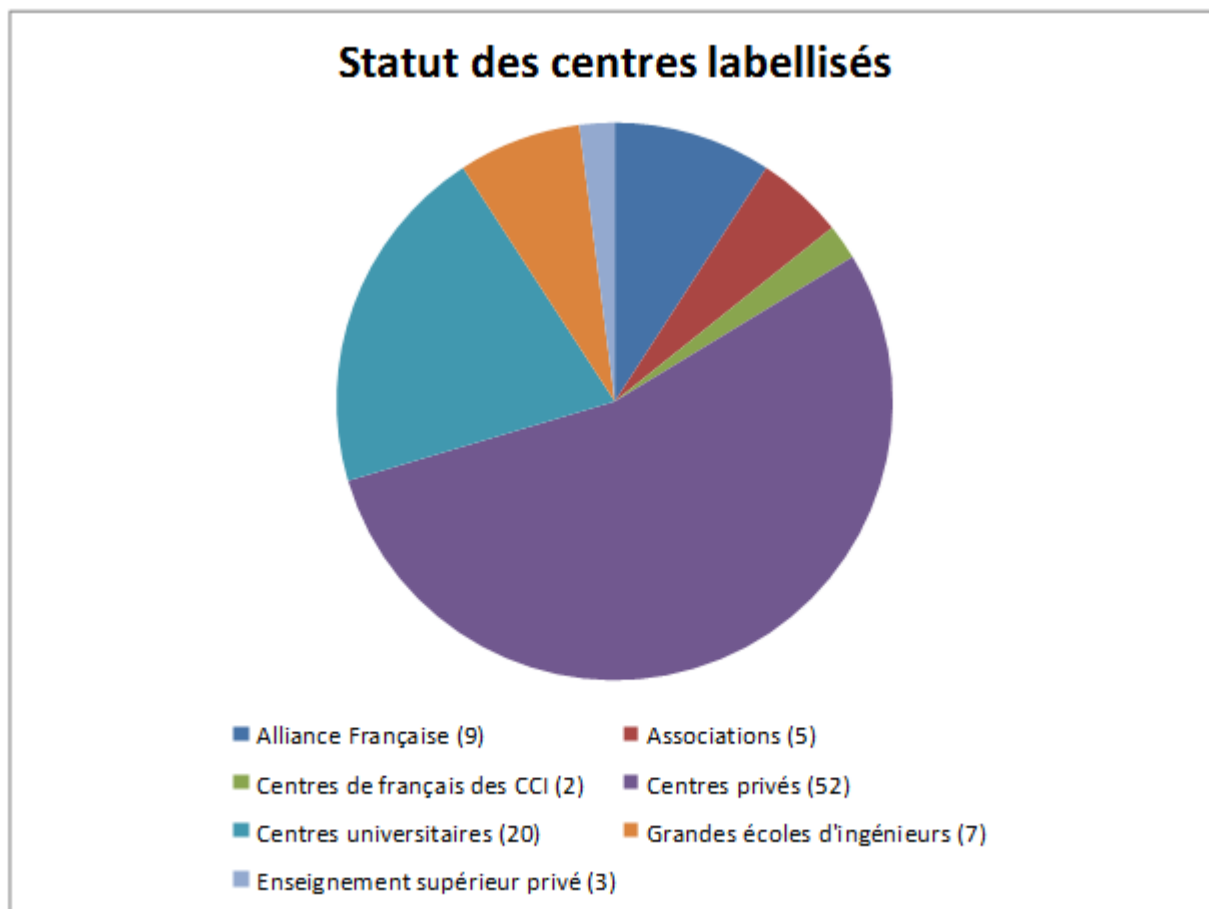
Bertrand Commelin souligne aussi le rôle important de la Fondation Alliance française dans l'accompagnement des alliances dans la mise en œuvre de leur démarche qualité. À l'exception d'une alliance sortie du processus temporairement, toutes les alliances basées en France qui répondent aux critères de recevabilité du label sont labellisées. La Fondation représente un réseau de 800 alliances dans plus de 130 pays.

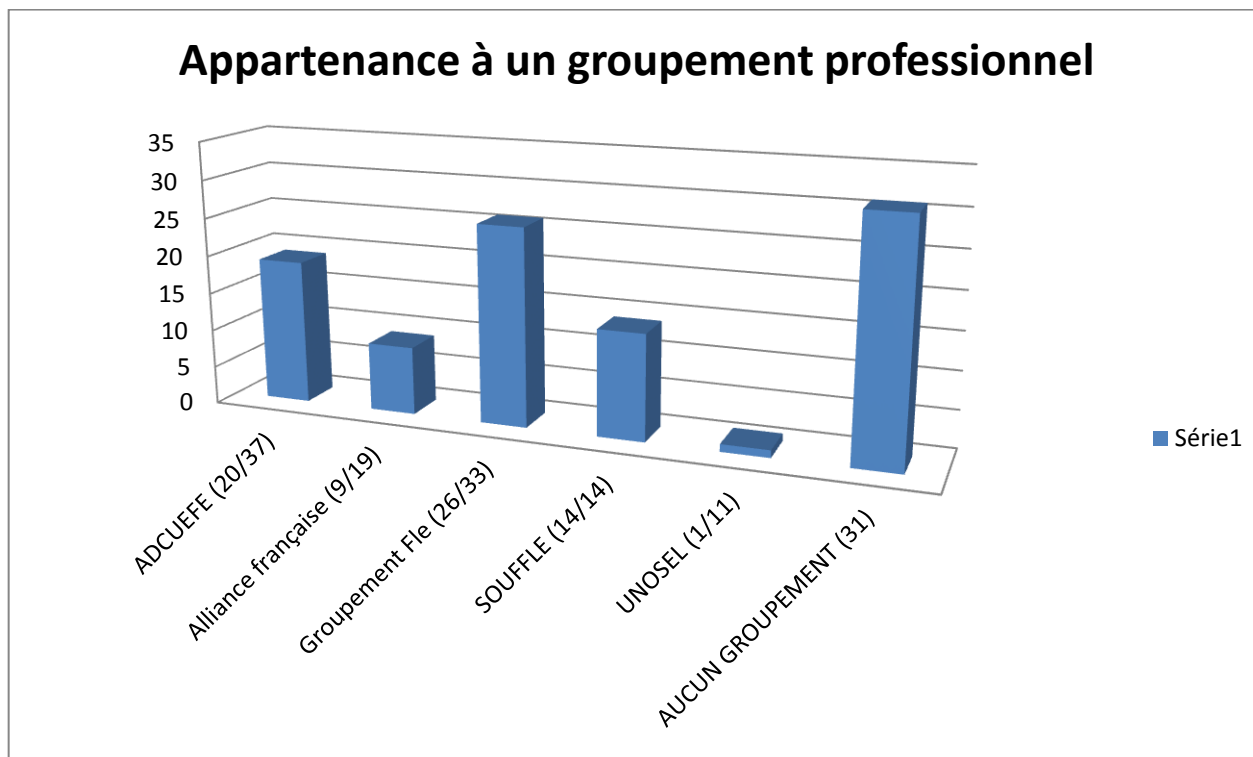
IV. L'actualité du processus de labellisation

1. Les statistiques actualisées

98 centres sont labellisés à la date de la réunion du conseil d'orientation du label.

En 2015, 9 nouveaux centres ont été labellisés ; 3 centres ont perdu leur label ; trois centres sont sortis du processus pour cessation d'activité ; 34 missions d'audit ont été organisées.





54 centres labellisés sont membres de Campus France.

2. La promotion des centres labellisés

- Création d'un nouveau site internet www.qualitefle.fr

La société Eclydre a remporté le marché publié en juin 2015. La sélection de la meilleure offre était basée sur l'ergonomie du site, le graphisme et son référencement y compris sur des recherches simples (fle, cours de français étrangers...) ; l'expérience et les références du candidat. Eclydre est le prestataire attitré de TV5Monde et a créé le site « Parlons français, c'est facile ! ». La livraison du site est prévue pour mars 2016.

- Visites du site internet du label

La fréquentation est restée stable et atteint 13 000 visiteurs par mois.

Les origines géographiques des internautes sont par ordre décroissant : les États-Unis (25%), la France (24%), la Russie (16%), le Japon (5%), la Chine (4%) puis l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, le Japon, le Royaume-Uni, le Brésil et la Norvège.

- Les réseaux sociaux

Audience en hausse :

- Facebook: (<http://www.facebook.com/label.fle>) : 7 047 abonnés aujourd'hui.
- Twitter (http://twitter.com/Label_FLE) : 3 456 abonnés.

Certaines publications atteignent plus de 1 500 personnes. Le compte Facebook du label sert aussi de relai aux publications des centres.

Le CIEP souhaiterait un meilleur engagement des centres labellisés qui ne relaient pas suffisamment les informations du label. Avec le soutien plus actif des centres ces résultats pourraient être améliorés.

➤ Guide des centres labellisés

Le guide des centres labellisés est en cours de création, les centres doivent nous retourner le fichier qui renseigne leurs informations respectives.

Le *Guide des centres labellisés* a été imprimé en janvier 2015 à 25 000 exemplaires ; il a été diffusé dans le réseau culturel français à l'étranger et nous poursuivons sa diffusion sur les différents salons nationaux et internationaux.

Le MAEDI se charge depuis la création du label, de l'envoi de cette brochure à l'étranger. Laurent Gallissot a informé le CIEP de l'arrêt de cet envoi et de son organisation par le MAEDI.

En accord avec les membres du conseil d'orientation, le CIEP va sonder les collègues en poste à l'étranger sur leur besoin exact en exemplaire papier. Le MAE fournira la liste des adresses électroniques des postes à l'étranger au CIEP. Suite à ce sondage, nous verrons si cette impression est réellement utile. Elle représente un coût conséquent notamment pour la mise sous pli et les envois à l'étranger. Patrick de Bouter est favorable à l'arrêt de l'impression de ce *Guide* dans l'avenir mais souhaiterait en débattre au sein du groupe de travail. Claire Extramiana demande aussi que cette question soit abordée au sein du groupe de travail avec les groupements professionnels.

Le CIEP a adressé un courrier aux régions et aux villes ayant des centres labellisés pour inciter les collectivités territoriales à promouvoir leur centre.

Le CIEP adresse systématiquement aux collectivités locales et offices de tourisme voisins des nouveaux centres labellisés une information sur le centre et le label, accompagnée des documents promotionnels du label.

➤ Courriel formel

Un courriel formel est envoyé chaque année au réseau français à l'étranger. Cette année, un effort important sera fait pour promouvoir l'application Immersion France qui inclut les centres labellisés. Laurent Gallissot précise que la promotion du label s'intégrera dans ce cadre. Il n'y aura pas de courriel formel consacré exclusivement à l'information sur le label contrairement aux années précédentes. Stephan Foin rappelle que le label est un label d'Etat qui ne pourrait être mis au même niveau que les autres labels d'institutions privés présents dans l'application. Il suggère que les centres labellisés *Qualité français langue étrangère* par le gouvernement français puissent être identifiés facilement dans Immersion France.

Bertrand Commelin suggère que les différents outils de promotion des centres labellisés et du label soient présentés comme une offre unique ; de manière générale, le réseau culturel à l'étranger ne s'approprie pas assez ces outils ; Atout France pourrait être un bon relais. Patrick de Bouter souhaite un meilleur soutien d'Atout France et déplore qu'Atout France n'est jamais donné suite à la réunion du 12 mai 2014.

➤ La lettre d'information du label

La dernière lettre est parue le 7 octobre dernier. En 2016, le CIEP envisage de publier une lettre d'information de format plus léger et plus fréquemment.

Alain Jeneveau propose qu'elle soit envoyée à l'ensemble des membres de la CTI.



3. Les partenariats en cours

➤ Procédure CEF

- La nouvelle plateforme Etudes en France est en ligne à l'adresse : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance>
Depuis le début de la campagne de demande d'admissions, une soixantaine de dossiers concernent des centres labellisés.
- Assemblée générale 2015 des établissements adhérents à la convention CEF : journée du 5 novembre 2015. Un atelier formation à l'application Etudes en France sera organisé début 2016 au CIEP.

➤ Campus France

- Les 12 et 13 octobre, le CIEP a participé au séminaire des relations internationales sur le thème de la qualité de l'internationalisation de l'enseignement supérieur, créé en collaboration avec l'École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à Poitiers.
- Selon les termes de la convention Campus France-CIEP, le CIEP souhaiterait pouvoir intervenir lors de la formation des nouveaux agents des espaces Campus France à l'étranger afin de présenter le label et ses enjeux en tant qu'outil de soutien aux politiques de mobilité internationale mises en œuvre par Campus France
- Le CIEP assistera à la réunion plénière du Forum Campus France le 10 décembre prochain.
- Application Immersion France : pour soutenir la promotion de la filière des séjours linguistiques en France, l'application Immersion France a été créée et sera disponible sur l'Apple Store à partir du 15 décembre 2015. Elle regroupera les offres des établissements labellisés *Qualité français langue étrangère*, membres de l'Office, d'Unosel et de Campus France.

➤ Réseau Relier : REseau quaLité en Enseignement supérieur et Recherche

La dernière journée du réseau Relier s'est tenue le 27 novembre 2015 à la Maison des universités à Paris. Elle avait pour thème : Quels dispositifs au service de la qualité des formations ?

Cette journée, articulée autour de plusieurs axes de discussion : la stratégie, l'évaluation, l'accréditation, l'insertion des étudiants et l'apport de la qualité, a permis de nombreux échanges entre les acteurs concernés autour de retours d'expériences et de témoignages.

➤ Ministère de l'intérieur

Pour faire suite à la réunion avec M. Brocart, directeur de l'immigration, du 13 avril dernier, un rendez-vous a pu être organisé avec M. Consolo, directeur de la sous-direction des visas à Nantes. Il s'agit de mieux faire connaître et partager les règles applicables à l'instruction et à la délivrance des visas des ressortissants étrangers souhaitant venir en France pour bénéficier des formations FLE dans les centres labellisés.



➤ Convention avec la Conférence des grandes écoles (CGE)

Une convention entre le CIEP et la CGE a été signée le 15 juin dernier. Ce partenariat fixe le cadre et les modalités par lesquels les deux établissements collaborent pour mettre en œuvre des activités correspondant à leurs missions et à leurs compétences.

Les axes de collaboration identifiés concernent :

- l'organisation des épreuves linguistiques pour les étrangers non-francophones ;
- les cours de français langue étrangère en France ;
- la reconnaissance des diplômes ;
- la participation commune à des manifestations.

4. Les rencontres professionnelles 2015

Le département langue française du CIEP a organisé la troisième édition des rencontres professionnelles du label *Qualité français langue étrangère*, les 22 et 23 octobre 2015. Ce séminaire s'adressait à tous les établissements labellisés (ou en cours de labellisation), à ceux qui souhaitent s'engager dans le processus de labellisation ainsi qu'à toutes les personnes intéressées par les démarches qualité dans l'enseignement du français langue étrangère et par les processus de labellisation : auditeurs qualité, enseignants de français langue étrangère et coordonnateurs pédagogiques, étudiants. Une cinquantaine d'établissements ont participé à cet événement.

Quatre éditeurs (CLE international, Didier, Hachette, Maison des langues) ont soutenu cet événement en animant un salon professionnel, pour rencontrer les participants et leur proposer leurs dernières publications en français langue étrangère.

Ce séminaire professionnel a également reçu le soutien de la délégation générale à la langue française et aux langues de France ministère de la culture et de la communication.

Cette troisième édition a porté principalement sur les perspectives et les enjeux de développement de l'attractivité des établissements labellisés, en contexte international, grâce au label *Qualité français langue étrangère*, en termes de priorités géographiques et des publics, de partenariats et de réseaux.

Lors de ce séminaire, la question de l'inscription au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) du DELF et du DALF a été abordée. Patrick de Bouter interroge le CIEP sur ce point. Le CIEP informe les membres du conseil que la démarche est en cours et devrait aboutir prochainement.

5. **Bilan financier et nouvelles perspectives**

1.1 Bilan financier

La tendance est toujours à l'équilibre. Stephan Foin souligne que tant que nous avons l'assurance que ce déficit est temporaire, le CIEP peut assumer. Cependant, nous devons rester très vigilants.

1.2 Nouvelles perspectives

➤ Relecture du référentiel

Avant la mise en place d'un groupe de travail début 2016, une réunion est prévue au MESR le 15 décembre 2015 à 10h00 en présence de Mme Barthélémy, présidente de la commission interministérielle de labellisation, M. Yves Vallat adjoint pour l'enseignement supérieur au

MENESR et Mme Christine Freyermuth, auditrice *Qualité français langue étrangère* et chargée de mission à la CTI.

➤ Dématérialisation

Le CIEP souhaite réduire la quantité de documents papier mis à disposition des auditeurs lors des audits. Pour la mise en œuvre d'une dématérialisation du dossier de candidature au label, le CIEP aura besoin de mobiliser son service informatique.

➤ Simplification des tarifs du label

Le CIEP réfléchit à une nouvelle politique tarifaire du label qui permettrait de n'avoir qu'un seul tarif par tranche de chiffre d'affaires et non pas deux comme c'est le cas aujourd'hui : les 1 000 € de communication sont facturés séparément. L'objectif est de simplifier la gestion administrative de ce dossier et gagner en temps de travail pour assurer le développement du label dans de bonnes conditions.

Patrick de Bouter demande au CIEP si un tarif préférentiel pourrait être prévu pour les petits centres. Le CIEP n'envisage pas ce type d'aménagement d'autant que la participation financière annuelle la plus faible, fixée à 1 100 €, ne couvre que 44 % des frais d'audit, estimés à 2 500 € en moyenne.

VI Questions diverses

Patrick de Bouter souhaiterait savoir si une labellisation de courte durée (1 ou 2 ans) accordée à certains centres dernièrement signifie un manque de qualité de la part de ces centres. Mme Barthélémy, souligne que la commission interministérielle de labellisation ne labellise que des centres qui répondent à l'ensemble des exigences du label à savoir une note minimale dans chaque domaine. Les centres labellisés pour une durée inférieure à 4 ans sont des centres qui ont pour la plupart mis en œuvre certaines procédures qualité récemment ou qui ont eu des changements de personnel récemment (direction pédagogique par exemple). La commission souhaite pouvoir les ré-auditer en leur laissant le temps nécessaire pour s'organiser.

Patrick de Bouter souhaite que les formations de formateurs soient incluses dans le périmètre de labellisation. D'autant que certains directeurs peu scrupuleux, utilisent le logo du label sur les supports qui font la promotion de ces formations. Manuela Ferreira Pinto indique qu'elle n'y est pas favorable car le référentiel n'est pas adapté à ce type de public et d'enseignement. Mme Barthélémy suggère d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission interministérielle de labellisation.

Patrick de Bouter souhaite informer les membres du conseil qu'un centre labellisé s'est vu refusé le statut d'établissement d'enseignement supérieur privé au motif qu'un centre de langue ne délivre pas de diplôme dans le cadre d'un cursus d'enseignement de formation initiale. Or il semble que cette règle ne soit pas la même dans toutes les académies. Certains centres privés d'autres régions n'ont eu aucun problème à obtenir cette reconnaissance du rectorat. Selon les cas, les centres ne sont pas soumis au même calcul de la TVA.

VII Date du prochain conseil d'orientation

La prochaine réunion est prévue courant juin 2016.

